

Annexe – Mentions à faire apparaître sur votre devis en TTC pour Malakoff en fête 2025

Les devis doivent être adressés à la Direction des affaires culturelles.

En-tête :

Mairie de Malakoff
Direction des affaires culturelles
1 place du 11 Novembre 1918
92240 Malakoff
N° SIRET : 219 200 466 00015

Éléments à faire figurer :

- Date d'émission du devis
- Désignation de l'émetteur du devis
- Type de projet/prestation
- Montant prestation en TTC avec le détail du taux de TVA. Si votre structure ne pratique pas de TVA, merci d'indiquer la mention « non soumis à la TVA selon article 293B du CGI
- Numéro de SIRET ou SIREN + adresse de votre structure
- Coordonnées de la structure : téléphone et adresse mail

Après validation de votre devis par les directions pilotes et à l'issue de l'événement, la facture devra être déposée sur la plateforme Chorus : portail.chorus-pro.gouv.fr

Des questions sur le devis ou la démarche Chorus ?

La Direction des affaires culturelles se tient à votre disposition pour vous accompagner sur ces démarches administratives :

- Soit [par mail](#)
- Soit par téléphone : [01 47 35 88 14](tel:0147358814).